

Règlement Jeu Sabco – Spécial Salon Pharmanology 2016

Article 1 Société organisatrice

La société Sabco, dont le siège social est situé 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof, Grand Duché de Luxembourg, organise du **21/10/2016 au 23/10/2016** inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Article 2 Participants

Le jeu est ouvert à tout **pharmacien titulaire résidant en Belgique ou au Grand Duché de Luxembourg**, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, des partenaires ainsi que des membres de leurs familles.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. De plus, un seul collaborateur par officine est autorisé à jouer.

Article 3 Accès au jeu

Ce jeu est exclusivement accessible sur le stand Sabco n°9330 pendant les horaires d'ouverture du salon Pharmanology 2016 situé au Parc des Expositions Heysel, à Bruxelles.

Article 4 Dotations

Les lots suivants sont à gagner :

- 1 tablette PC Lenovo MIIX 700 (prix unitaire : 1099 €)
- 3 montres connectées Motorola MOTO SPORT 360 (prix unitaire : (prix unitaire : 268,99 €)
- 50 clés USB Sabco (prix unitaire : 5,82 €)
- 50 sacs Sabco (prix unitaire : 3,10€)
- 50 gobelets Sabco (prix unitaire : 0,55 €)
- 50 blisters de pastilles à la menthe Sabco (prix unitaire : 0,53€)

Article 5 Conditions de jeu

Pour participer, il suffit de se rendre sur le stand Sabco durant le salon Pharmanology 2016 où un conseiller Sabco procédera obligatoirement à l'enregistrement informatique de la participation au jeu. La personne enregistrée sera ensuite autorisée à jouer.

Article 6 Principe du jeu.

Avec l'aide d'un collaborateur Sabco, chaque pharmacien participant choisira au hasard l'une des 28 cases d'un pilulier «DO-Pill ». Il percera ensuite l'opercule de la case choisie, et retirera une gélule positionnée dans cette même case. En ouvrant cette gélule, il dépliera un support papier sur lequel le lot gagné sera indiqué.

Article 7 Remise des lots

Les dotations seront remises en main propre aux gagnants par un collaborateur Sabco, pendant toute la durée du salon. La présence du gagnant étant obligatoire pour retirer son lot.

Les gains ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un objet ou contre leur valeur en espèce.

Article 8 Droit de réserve

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent, c'est à dire en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le dernier règlement déposé auprès de l'huissier fera foi.

Article 9 Réclamation

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses modalités de déroulement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu ne sera prise en considération que dans **un délai de 7 jours** à partir de la clôture du jeu pour lequel la contestation ou réclamation aura été effectuée.

Article 10 Privacy

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et elles ne seront ni vendues, ni cédées à

des tiers, de quelque manière que ce soit.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse de contact de la société : info@sabco.lu

Article 11 Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude Maitres Carlos CALVO et Frank SCHAAL, huissiers de justice, située 65, rue d'Eich L-1461 Luxembourg et pourra aussi être téléchargé sur le site www.huissier-luxembourg.com